



# Mission 9

# Ressources et accompagnement des politiques

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024



## \\ Synthèse de la mission

La Mission 9 Ressources et accompagnement des politiques rassemble l'ensemble des dépenses qui contribuent indirectement à la mise en œuvre des politiques publiques : vie des assemblées, services financiers, communication, systèmes d'information, audit, gestion des risques, transformation, moyens généraux, affaires juridiques.

C'est également sur cette mission que figurent les moyens permettant aux hommes et aux femmes, élu-e-s comme agent-e-s publics, d'agir pour la Région dans les meilleures conditions de travail possibles.

Ce qui s'apparente ainsi à des « frais de structure » représente seulement 2,9% du budget régional.

Cette mission comprend enfin les mouvements financiers divers et les dépenses nécessaires au remboursement de la dette régionale.

L'attention que porte la Région aux conditions dans lesquelles ses équipes sont mobilisées se traduira notamment par une hausse des moyens consacrés aux ressources humaines, dans la continuité des décisions prises en décembre 2023 sur les rémunérations, les conditions de déroulement de carrière et l'action sociale.

Le développement des équipements informatiques et des solutions numériques sera marqué par le déploiement progressif d'un outil de gestion de la relation aux usagers, dans un contexte marqué par des attaques informatiques très actives et virulentes sur les systèmes d'information des entreprises et des collectivités locales.

S'agissant de l'immobilier, l'année 2024 connaîtra l'achèvement de plusieurs chantiers dans des bâtiments tertiaires de la collectivité, notamment :

- l'ouverture du site de l'espace territorial Centre Bretagne positionné sur le site du Tribunal de Pontivy ;
- la mise en service des ombrières de Patton qui permettra de végétaliser 200 m<sup>2</sup> de surface tout en permettant la production de 240 Mwh/an d'énergie photovoltaïque soit près de 20% de la consommation énergétique du site de Patton. Cet investissement s'inscrit dans le plan solaire régional, qui contribue à l'objectif de produire 8% de la production électrique en Bretagne via le solaire d'ici 2050 ;
- la livraison au lycée Diwan à Kerampuilh de la restructuration complète de deux bâtiments hébergeant des fonctions transversales et d'enseignement.

En complément des campagnes régionales de présentation des compétences de la Région et de la diffusion du magazine B depuis juillet 2023, l'année 2024 devra permettre de mieux identifier les actions régionales à travers une dizaine de campagnes locales.

Les crédits mobilisés en 2024 représentent 77,6 M€ en autorisations de programme et d'engagement et 446 M€ en crédits de paiement.

### \\ SOMMAIRE

Programme 901

Programme 902

Programme 903

Programme 904

Programme 905

Programme 906

Programme 907

Programme 908

Programme 909

Mouvements financiers divers

## Programme 901

# Conditions de travail et compétences

## \\ Raison d'être du programme

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4000 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables, les services administratifs et techniques qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions ressources sur l'ensemble du territoire régional. Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité afin de développer leurs compétences, assurer de bonnes conditions de travail et garantir ainsi une action publique efficace. Les moyens prévus dans ce programme doivent permettre d'offrir un service public régional de qualité, en continuant de conjuguer une vision responsable des missions d'employeur que la Région porte tout en restant vigilante sur les dépenses publiques engagées.

## \\ 2024 en actions

### → Responsabilité sociale de l'employeur

La politique de responsabilité sociale de l'employeur poursuit son articulation autour des volets handicap et égalité professionnelle. Sur la thématique de l'égalité professionnelle, en complément du volet femmes/hommes, la thématique de la diversité viendra enrichir un nouveau plan d'action pour la période 2024-2026. En matière de politique d'insertion, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des parcours professionnels des travailleurs en situation de handicap, un nouveau projet de convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP) fera l'objet de discussions. Parmi les actions envisagées sur ces différents volets, la collectivité poursuivra les formations dédiées pour continuer à sensibiliser tous les collectifs de travail sur les dispositifs existants et les postures et attitudes adaptées pour prévenir toute discrimination. Les dispositifs de signalement, renforcés en 2023 avec désormais une cellule unique de recueil des situations sont reconduits.

### → Dialogue social

L'année 2024 sera encore riche en matière de dialogue social avec parmi les sujets inscrits dans le cadre des instances, le projet stratégique employeur, la détermination des objectifs et indicateurs de mesure de l'activité régionale dans le cadre de la prime d'intéressement collectif, la refonte de l'action sociale, les modalités de recrutement des agents temporaires ou encore la politique de prévention et de gestion de l'usure et de l'épuisement professionnels.

### → Développement de la communication interne

Au cœur de l'action régionale et de ses transformations, la communication interne informe les agent-e-s de la collectivité sur les actions et évolutions de la Région, valorise le travail des services, et contribue à la diffusion d'une culture commune au sein de la collectivité par la promotion interne de l'image et des valeurs de la collectivité.

### → Développement du Système d'information des ressources humaines

Le programme de digitalisation de la fonction RH développé depuis 2020 poursuit les objectifs d'optimisation, de gain d'efficacité et d'amélioration du service rendu aux agents de la collectivité. Pour 2024, les principales actions concerneront une évolution de version de l'outil de gestion des temps et de l'outil de gestion de l'action sociale, un développement des outils décisionnels autour d'un projet « data », la poursuite du travail d'interfaçage entre les différents outils existants et un travail autour de l'outil dédié au recrutement. Ces travaux s'inscrivent dans le souhait de faciliter les démarches usagers des agents de la collectivité tout en garantissant la robustesse et fiabilité des opérations de gestion en matière de ressources humaines.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

130 500 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

8 670 600 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

130 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

8 583 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

### → Mobilité et recrutement

En matière de mobilité et recrutement, la collectivité va poursuivre en 2024 sa politique volontariste de mobilité interne à travers notamment le dispositif d'accompagnement des trajectoires professionnelles mis en place au second semestre 2023 tout en continuant à recruter des compétences à l'externe lorsque cela est nécessaire. Dans le cadre de sa politique stratégique employeur et dans un marché du travail en tension sur certains métiers, une étude autour de l'attractivité va être conduite dès le premier trimestre pour identifier le positionnement de la collectivité sur le marché du travail (rémunération directe, rémunération indirecte et conditions de travail). En parallèle, le travail de développement de la marque employeur va se poursuivre et pour certains profils spécifiques, le recours à des cabinets de recrutement spécialisés est envisagé. Ces dispositifs viendront en complément de la participation de la collectivité à différents salons ou forums de l'emploi sur le territoire et à la diversification des canaux de diffusion de nos offres d'emploi. Pour compléter sa capacité à assurer ses missions, notamment au sein d'établissements d'enseignement sur les métiers de l'entretien, un partenariat avec des structures d'insertion est envisagé pour diversifier les modes de recrutement en complément des dispositifs existants.

En matière d'accompagnement des agents sur les champs de la mobilité et du recrutement, les conseillers en évolution professionnelle vont poursuivre leurs actions auprès des agents pour faciliter le maintien dans l'emploi ou permettre des passerelles au sein de la collectivité ou vers d'autres employeurs.

Le collectivité va poursuivre son travail d'accueil d'apprentis tant sur les métiers techniques qu'administratifs pour mieux faire connaître ses métiers et contribuer à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Par ailleurs, les dispositifs de recrutement à l'attention des contractuels temporaires seront poursuivis et adaptés en fonction des besoins identifiés dans les services et les lycées selon les nécessités des différents territoires.

### → Dispositifs d'action sociale et d'hygiène et de sécurité

En 2024, le travail de refonte de la politique d'action sociale veillera à poursuivre un objectif d'action sociale équitable, universelle et s'adaptant aux attentes des agents. Les principaux thèmes d'intervention envisagés sont le soutien aux besoins essentiels (alimentation, transport, santé, logement), la facilitation de l'accès aux loisirs et aide à la conciliation des temps de vie et enfin le maintien de dispositifs liés aux événements professionnels et l'extension de dispositifs à tous les agents. La protection sociale complémentaire sera au cœur des préoccupations afin de permettre de prévenir d'éventuelles difficultés dues aux aléas des situations de santé des agents.

### → Dispositifs de formation et plan de développement des compétences

En matière de formation, le plan de développement des compétences s'inscrit dans les objectifs de mise en œuvre de la stratégie employeur, au titre de son engagement transversal prioritaire, visant à limiter l'impact environnemental de la collectivité, accompagner les transformations et gérer au mieux les transitions qui traversent la collectivité, favoriser de bonnes conditions de travail et manager les compétences pour répondre aux besoins évolutifs de la collectivité. Ce plan doit permettre de maintenir et de développer les compétences des agent·e·s nécessaires à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques régionales et doit également garantir aux agent·e·s l'exercice de leurs missions en sécurité et dans un environnement propice à l'évolution et à la mobilité professionnelle.

Il s'organise en 2 grandes parties. La première partie rappelle le cadre réglementaire et précise les modalités d'élaboration et de mise œuvre de l'offre de formation et d'appui au développement des compétences des agent·e·s. La seconde partie présente la programmation détaillée autour de 7 axes thématiques pour : garantir les conditions de santé et de sécurité au travail ; assurer la sécurisation financière et juridique ; renforcer et développer les compétences techniques et capacités professionnelles ; accompagner l'intégration, les évolutions, les transitions professionnelles ; développer les pratiques et les compétences numériques ; renforcer une culture partagée de l'égalité, prévenir les discriminations et enfin élaborer, partager et développer des références communes au sein de la collectivité.

### → Suivi sanitaire et social des agent·e·s

La médecine professionnelle et préventive va poursuivre en 2024 ses différentes actions pour accompagner les agents tout au long de leur carrière sur le plan médical et prévenir l'apparition de maladies en lien avec le travail ou l'usure professionnelle. Le médecin de prévention et les infirmiers en santé poursuivront les conseils délivrés et les préconisations d'aménagement de postes, de locaux ou d'organisation à la réduction des risques professionnels. Les différentes campagnes de prévention et de vaccination (grippe) seront poursuivies. L'ergonome, apportera ses compétences sur les thèmes d'organisation de travail, de conseil en aménagement, de recherche en équipement. Il veillera à identifier le bon niveau d'équipement nécessaires au maintien en poste et à l'amélioration des conditions de travail pour les différents métiers de la collectivité. Le suivi social des agents se poursuivra avec le travail d'accompagnement individuel des assistantes sociales auprès des agents qui ont besoin d'une prise en charge plus particulière pour les situations familiales, financières, ou personnelles parfois complexes et les décisions de la Commission d'action sociale qui permettent d'apporter des aides (aide financière, prêt, chèques multi-service) auprès des agents qui en auraient besoin.

## Programme 902

# Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

## \\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4 000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses dans ce programme, car soumises à cotisations sociales. Leur finalité et cohérence sont définies au programme 901, en lien avec les autres prestations sociales.

La maîtrise de la masse salariale s'inscrit dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Toutefois, certaines contraintes pèsent mécaniquement sur les dépenses de personnel avec notamment les différentes mesures réglementaires (variation du point d'indice, revalorisations du SMIC et/ou des grilles indiciaires et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire l'évolution spontanée de la masse salariale à effectifs constants.

Pour 2024, les différentes mesures réglementaires décidées en 2023 à l'échelle nationale entraînent ainsi une augmentation des dépenses de personnel pour la Région de l'ordre d'1,6 million d'euros suite à la revalorisation du point d'indice, de 330 000 € suite à la revalorisation du SMIC et de 1,2 million d'euros suite à l'ajustement des grilles indiciaires (+5 points) au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Par ailleurs l'évolution du GVT est estimée à près d'1,7 million d'euros.

La collectivité a par ailleurs fait évoluer son régime indemnitaire pour continuer à rendre ses métiers attractifs dans un contexte de tension et de difficultés de recrutement sur certains métiers tant dans les services que les lycées. Les mesures négociées avec les représentants du personnel tout au long de l'année écoulée et adoptées en assemblée fin décembre 2023 vont ainsi prendre effet à partir de janvier 2024.

En matière d'effectifs, la collectivité poursuit son travail d'adaptation des postes au besoin de mise en œuvre des différentes politiques publiques. A ce titre, elle continue à pourvoir les postes dont les recrutements ont été initiés en 2023 et envisage la transformation de supports déjà existants. Bien que le redéploiement des moyens humains et l'optimisation de l'organisation de l'administration constituent les premiers leviers pour répondre aux besoins, la création de nouveaux supports budgétaires et la mise en œuvre de contrats de projet s'avèrent nécessaires.

La collectivité maintient ses actions dans le cadre de sa politique jeunesse et d'insertion, et développe ses dispositifs d'accompagnement avec 65 supports budgétaires identifiés pour accueillir des apprentis qui préparent des diplômes de tous les niveaux, tant dans les services que les lycées.

L'année 2024 sera également marquée par la mise en œuvre à compter de septembre de nouvelles modalités d'action sociale négociées en 2023 avec les représentants du personnel, visant à renforcer l'attractivité de la collectivité et à soutenir le quotidien de vie et de travail des agents en poste dans un contexte d'inflation, ce qui rythmera notamment l'agenda social du premier semestre.

## \\ 2024 en actions

### → Maîtrise de la masse salariale

Du fait des mesures catégorielles (GVT, revalorisation du point d'indice, évolution des grilles, etc.), et des variations d'effectifs, l'évolution de la masse salariale est estimée à 3,6 % pour l'année à venir.

## \\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

207 200 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Afin de poursuivre la mise en œuvre des politiques publiques au regard des priorités du mandat tout en respectant la trajectoire budgétaire, les créations de supports budgétaires sont strictement limitées pour 2024 et envisagées dans le cadre de la mutualisation de moyens entre le lycée maritime de St Malo et l'École Nationale Supérieure Maritime de St Malo (2 Cat C), en matière de contrôle de gestion dans le domaine portuaire (1 Cat A), pour la préfiguration de Bretagne Mobilités (1 A) et auprès de l'exécutif (1 B). Le montant de masse salariale correspondant en année pleine pour ces créations est estimé à 286 000 € avec un cofinancement à hauteur de 74 000 €.

Pour des missions ou des projets dont l'objet est circonscrit et les échéances sont identifiées et afin de renforcer la capacité d'action de la collectivité dans certains domaines, il est envisagé la création de 5 supports sous la forme de contrats de projets. Ces supports sont envisagés dans le cadre des aides à la mobilité internationale (1 Cat A), des fonds européens à travers le programme LEADER (1 Cat A) et dans le cadre de l'appel à projet « formation des bénévoles » en lien avec l'instruction de la nouvelle programmation FEDER (1 Cat B), le renforcement du volet multiservices de la carte Korrigo à destination des lycéens (1 Cat A) et enfin le recours à du personnel en insertion pour certains métiers dans les lycées (1 Cat A). Le montant de masse salariale correspondant en année pleine est estimé à 282 000 € avec un cofinancement à hauteur 162 000 €.

Ce sont donc 10 supports de poste qui sont créés dont 5 font l'objet de cofinancement (5 emplois permanents dont 2 font l'objet de financement et 5 contrats de projet dont 3 font l'objet d'un financement via l'Etat ou les fonds européens).

Enfin, pour développer les expertises sur certaines thématiques et adapter les postes existants dans les différentes directions, dans un souci d'optimisation des ressources allouées plutôt que de création de postes, il est proposé la transformation de postes auprès du CESER (1 support de Cat C vers la Cat A), dans le domaine culturel (1 Cat C vers la Cat B), de la formation professionnelle (1 Cat C vers la Cat B), auprès des Canaux (1 Cat C vers la Cat B et 1 Cat B vers la Cat A) et enfin dans le cadre du dialogue social au sein des instances paritaires (1 Cat B vers la Cat A). Ces transformations permettent de réorganiser les services concernés et ont un effet budgétaire en année pleine estimé à 74 000 € qui s'inscrit dans le GVT puisqu'il s'agit de postes déjà pourvus.

#### → Adaptation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

L'année 2024 verra la mise en œuvre des nouvelles mesures adoptées par l'assemblée régionale fin 2023, suite aux négociations conduites et présentées en instances avec les représentants du personnel. Certains métiers en tension (informatique, encadrement dans les lycées, etc.) verront ainsi leur niveau de régime indemnitaire évoluer pour demeurer compétitifs et fidéliser les compétences internes dans un marché du travail, y compris au sein de la fonction publique, très concurrentiel. Par ailleurs, afin de faire face aux conséquences de l'inflation sur l'ensemble de ses agents, de nouvelles modalités ont été adoptées par l'assemblée régionale avec la mise en place d'une prime exceptionnelle de 310 € bruts par agent, versée en février 2024 pour un montant total estimé à 1,5 million d'euro pour la collectivité. Enfin, en matière de régime indemnitaire, 2024 marquera également la mise en place d'une prime annuelle d'intéressement à la performance collective avec la fixation d'objectifs et d'indicateurs de réussite lors du premier semestre et une effectivité l'année suivante.

#### → Refonte des dispositifs d'action sociale

La collectivité va refondre en 2024 ses prestations d'action sociale permettant d'apporter un appui aux agents de la collectivité sur les besoins essentiels. Certaines actions envisagées s'inscrivent en parfaite complémentarité des actions existantes ou en construction au sein du programme 901 dédié aux conditions de travail et compétences. A l'échelle de ces deux programmes, une enveloppe de 1,5 million d'euros est ainsi identifiée.

#### → Rémunération des collaborateurs de groupe

Cette action prévoit les crédits affectés au fonctionnement des groupes politiques à hauteur de 1,1 million d'euros pour 2024. Ils résultent des décisions prises dans le cadre du nouveau mandat depuis 2021 et de la détermination des enveloppes par l'assemblée régionale pour l'ensemble des groupes politiques constitués.

#### → Versement des indemnités aux membres des assemblées

Cette action permet de prendre en charge les indemnités des 83 élus régionaux et des 120 membres du CESER de la Région Bretagne. Les crédits correspondant sont évalués à 6 500 000 €.

TABLEAU DES EMPLOIS

Grade de fléchage		Total 01/11/2023	Créations BP 2024	Mouvements BP 2024	Total 01/03/2024
<b>Emplois fonctionnels</b>					
	Directeur général des services	1			1
	Directeur général adjoint	5			5
<b>Catégorie A</b>					
<b>Cadres d'emplois des filières administrative et technique</b>					
	Administrateur général/Ingénieur général				
	Administrateur hors classe				
	Ingénieur hors classe	28			28
	Administrateur				
	Ingénieur en chef				
	Attaché hors classe	29	1		30
	Ingénieur hors classe				
	Directeur (grade en voie d'extinction)				
	Attaché principal	150		1	151
	Ingénieur principal				
	Attaché	450	1	2	453
	Ingénieur				
<b>Filière culturelle</b>					
<b>Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine</b>					
	Conservateur en chef	3			3
	Conservateur du patrimoine	2			2
<b>Cadre d'emplois des bibliothécaires</b>					
	Bibliothécaire	2			2
<b>Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine</b>					
	Attaché de conservation du patrimoine	9			9
<b>Filière médico-sociale</b>					
<b>Cadre d'emplois des médecins territoriaux</b>					
	Médecin hors classe	2			2
<b>Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux</b>					
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	4			4
<b>Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux</b>					
	Assistant socio-éducatif de 1ère classe	2			2
<b>Catégorie B</b>					
<b>Filière administrative</b>					
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</b>					
	Rédacteur principal de 1ère classe	282	1	2	285
	Rédacteur principal de 2ème classe	2			2
<b>Filière culturelle</b>					
<b>Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine</b>					
	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1			1
	Assistant de conservation principal de 2ème classe				
<b>Filière technique</b>					
<b>Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux</b>					
	Technicien principal de 1ère classe	140		-1	139
	Technicien principal de 2ème classe	3			3
	Technicien	210			210
<b>Catégorie C</b>					
<b>Filière administrative</b>					
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</b>					
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	276		-4	272
<b>Filière technique</b>					
<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</b>					
	Agent de maîtrise principal				
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</b>					
	Adjoint technique principal de 1ère classe	303			303
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement</b>					
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	773	2		775
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	1539			1539
<b>Sous Total</b>					
		4216	5		4221
<b>Hors filière</b>					
<b>Emplois de Cabinet</b>					
	Emplois de Cabinet	11			11
<b>Emplois de groupes d'élus</b>					
	Emplois de groupes d'élus	27			27
<b>Emplois non permanents recrutés pour faire face à un besoins saisonnier ou à un renfort</b>					
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2ème classe	10			10
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe	38			38
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet	142			142
	Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	40			40
<b>Autres</b>					
	Contrats de projet	76	5		81
	Contrats d'apprentissage	65			65
	Conventions industrielles en formation par la recherche (CIFRE)	5			5
<b>Sous Total</b>					
		414	5		419
<b>Total</b>					
		4630			4640



## Programme 903

# Equipement des groupes d'élus

---

## \\ Raison d'être du programme

L'objectif de ce programme consiste à affecter, aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

## \\ 2024 en actions

→ Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus

Dans le cadre des enveloppes dédiées au fonctionnement des groupes d'élus et afin que ceux-ci puissent disposer de mobiliers et matériels informatiques, il est proposé l'inscription de crédits de paiement d'investissement à hauteur de 20 000€ pour l'année 2024.

## \\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

20 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Programme 904

# Fonds d'intervention régional

## \\ Raison d'être du programme

Le Fonds d'intervention régional (F.I.R.) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution particulière à certains projets, principalement portés par de petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire.

L'existence du FIR répond ainsi à la préoccupation du Conseil régional de veiller à pouvoir manifester son soutien ponctuel à des projets dont l'ampleur n'est pas toujours régionale, mais qui participent au maillage du territoire par des initiatives locales, génératrices de lien social.

Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes.

## \\ 2024 en actions

Rappelons qu'en 2023, 423 projets ont été financés. Pour plus de la moitié d'entre eux, il s'agissait d'actions d'animation de la vie locale sur l'ensemble des territoires bretons.

En 2024, il s'agira de poursuivre le financement d'opérations en faveur de l'animation de la vie locale, du sport, de la culture, de la formation, de la santé-social-égalité-handicap, de l'organisation de colloques et de congrès, du développement économique-tourisme, de l'enseignement et enfin de la coopération et de la solidarité.

Les initiatives précieuses de nombreux acteurs associatifs bretons contribuent au « bien vivre » partout en Bretagne. Dès lors, le Fonds d'Intervention Régional continuera à être mobilisé pour faciliter leurs concrétisations au service des Bretonnes et des Bretons.

### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

231 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

875 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

231 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

875 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Programme 905

# Information et promotion

## \\ Raison d'être du programme

Le programme 905 est celui permettant à la Région de rendre compte de son action, d'informer les Bretons et les Bretonnes sur les politiques publiques et de leur permettre d'accéder à leurs droits. Il rend enfin possible les actions de citoyenneté.

## \\ 2024 en actions

### → Des citoyens informés sur l'action de la Région

Confortée par des résultats très satisfaisants sur ces deux dernières années, avec notamment 74% des Bretons qui estiment mieux connaître l'action de la Région dans leur quotidien, la campagne de présentation des compétences de la Région se poursuivra en 2024.

Face aux enjeux liés à l'alimentation, la Région réaffirmera en 2024 son soutien aux producteurs bretons qui contribuent à une alimentation saine, de qualité et accessible à toutes et tous au travers d'une grande campagne lancée au moment du Salon International de l'agriculture



La parution depuis juillet 2023 du magazine papier « Le B » a permis d'expliquer et de rendre compte de l'action de la Région auprès de l'ensemble de nos concitoyens. Diffusé à près de 1 800 000 exemplaires, il est désormais distribué chaque trimestre dans tous les foyers. Empruntant les codes de la presse magazine, le B permet de renouveler la manière de s'adresser aux Bretonnes et Bretons tout en portant une attention particulière à son éco-conception.

La Région poursuivra l'installation de sa nouvelle stratégie des réseaux sociaux avec des contenus toujours plus diversifiés et adaptés à ses publics cibles Elle construira sa programmation éditoriale en intégrant en priorité les messages clés identifiés pour la bonne information et promotion des actions que mène la Région au quotidien auprès des Bretons et des Bretonnes.

Le recours aux podcasts va se poursuivre notamment via le programme Demi-Sel qui comptent déjà 3 saisons et plus de 33 000 écoutes. En effet, le format podcast, désormais incontournable permet de toucher une audience captive et constitue un produit très complémentaire aux autres supports de communication de la Région.

L'expérimentation d'affichage dynamique dans une vingtaine de lycées pilotes répartis sur le territoire breton visant à accompagner les jeunes dans l'éducation aux médias va se traduire par l'installation d'une solution d'affichage dans les EPLE demandeurs d'une telle solution et déjà équipés d'écrans, ainsi que par la création du média digital "SCROLL" pensé et réalisé exclusivement pour les élèves des lycées. Ce dispositif permettra de renforcer l'information auprès des jeunes, de créer du lien entre eux et la Région et de les sensibiliser sur l'éducation aux médias.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

40 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

4 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

40 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 200 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

### → L'utilisateur au cœur de l'offre digitale de la Région

Une nouvelle version du site Breizhgo sera mise en ligne, elle sera plus ergonomique, plus *responsive* et plus servicielle et permettra la personnalisation des contenus par les usagers.

Le site bretagne.bzh va poursuivre ses évolutions avec notamment une refonte de la page d'accueil pour permettre un accès facilité aux principaux services et contenus les plus recherchés par les internautes.

L'espace connecté de bretagne.bzh, en lien avec mon-compte.bzh continuera de se déployer en 2024 dans les sites de l'écosystème Région pour permettre une expérience personnalisée. Plusieurs sites feront l'objet de refonte : patrimoine.bzh, Fête de la Bretagne, Kit de com Europe...

La priorité est donnée au renforcement de la sécurité de notre infrastructure serveur en cas de cyberattaque. Cette amélioration est permise grâce au changement d'hébergement des sites de communication et à la nouvelle infogérance, tout en garantissant une meilleure disponibilité.

### → Rendre l'action de la Région plus visible sur les territoires

Afin de renforcer la visibilité de l'action de la Région, une enquête de contrôle va être engagée auprès des bénéficiaires d'aides régionales pour mesurer le respect des obligations de communication qui leur incombent. Cette démarche sera régulièrement rappelée afin que les bénéficiaires contribuent, à travers leurs projets et actions, à illustrer les compétences de la Région et donner du sens à l'action publique auprès du grand public.

Le déploiement de la charte signalétique dans les ports et les gares maritimes va permettre d'accroître la visibilité de la Région au sein de ses 20 ports en mettant en place des signes distinctifs

L'objectif du déploiement de la charte signalétique est de signaler de manière claire et efficace l'entrée des zones portuaires, en mettant en avant leurs spécificités. Cet affichage a également pour but de guider et orienter les visiteurs, en offrant des indications adaptées à tous les modes de déplacement pour accéder aux services disponibles dans la zone portuaire.

La démarche de « communication locale », déjà engagée, poursuivra l'objectif de montrer l'action concrète de la Région au service des habitants d'un territoire donné. Il est déjà prévu, en 2024, plus d'une dizaine de campagnes locales dans les 4 départements bretons.

### → Des événements à fort impact

Après l'Arkéa Ultim Challenge – Brest, le 1er tour du monde des Ultim en course et en solitaire, d'autres grands événements de course au large ponctueront également l'année : la Transat NIJI 40, The Transat CIC, le trophée BPGO, la Route des Terre-Neuvas. Toujours sur le volet maritime, les fêtes de Brest et Douarnenez viendront animer les quais et offrir des opportunités aux Bretons et aux Bretonnes de maintenir le lien avec leur riche patrimoine maritime.

La 16ème édition de la Fête de la Bretagne, dotée d'une nouvelle identité visuelle et d'un site internet, sera l'occasion de célébrer une région ouverte et conviviale en soutenant des initiatives mêlant tradition et créativité.

Pour la 3ème fois, la salle des assemblées régionales ouvrira ses portes aux 12 000 coureurs de l'Urban Trail de Rennes, une occasion originale de faire découvrir l'institution.

L'été sera également marqué par l'organisation des assises de la vie associative et du bénévolat.

Par ailleurs, la Région accueillera à l'automne à Saint-Brieuc le congrès national de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), permettant la valorisation de la participation des jeunes dans l'action publique.

## Programme 906

# Patrimoine et logistique

## \\ Raison d'être du programme

L'objet de ce programme est d'offrir aux membres des assemblées et aux agents, l'ensemble des moyens (locaux, mobiliers, transport, restauration...) et des conditions pour mener à bien leurs missions. Les interventions sur le patrimoine bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services, sont effectuées en se conformant aux objectifs de la Région Responsable qui visent tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques et l'impact environnemental généré. De même, les choix de la commande publique pour l'ensemble des achats liés aux moyens généraux doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Malgré l'évolution constante du périmètre d'intervention de la collectivité, avec également la territorialisation de l'administration et la poursuite des projets qui en découlent en matière d'implantations locales ainsi que le niveau d'exigence développé ci-avant, l'objectif demeure la maîtrise de l'évolution du niveau de ces dépenses.

## \\ 2024 en actions

✓ **Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation respectueux de l'environnement**

Dans cette action sont regroupés les dépenses d'acquisition, de travaux d'investissement (de grande ampleur comme de remplacement d'équipements) et de contrats d'entretien ou de maintenance des locaux, ainsi que l'achat des fournitures et petits équipements pour les travaux menés en régie.

L'année 2024 sera essentiellement marquée par l'ouverture de l'espace territorial centre Bretagne positionné sur le site du Tribunal de Pontivy, la mise en service des ombrières du parking de Patton et des panneaux photovoltaïques sur Atalante. D'autres projets entreront en phase travaux comme à Lorient pour l'opération de mise en accessibilité et recomposition du site, et à Saint-Perreux pour l'implantation du centre d'exploitation des voies navigables. Le schéma directeur immobilier tertiaire pour la période 2023-2028 dont la mise à jour a été présentée en session de décembre 2023 vient consolider les enjeux de la stratégie immobilière et de sa déclinaison opérationnelle.

Sur les sites rennais, l'année 2024 sera tout particulièrement impactée par l'engagement d'études d'amélioration à Patton (étude de performance énergétique et celle sur l'évolution de la restauration en lien avec le renouvellement du marché de restauration), ainsi que des travaux comme la mise en conformité de la sécurité et la modernisation audiovisuelle de l'hémicycle à Courcy, et des travaux de reconfiguration fonctionnelle à Beaulieu.

Sur l'ensemble du territoire, la Région poursuivra les opérations engagées, à différents stades d'avancement, avec notamment :

- le lancement des travaux pour l'extension du centre fluvial de Pontivy (besoin de vestiaires suite à la féminisation des équipes et nouvelle implantation de la forge en dehors de l'atelier Emat),
- le lancement d'études en vue de la restructuration complète du site de Sainte-Barbe à Saint-Brieuc (après la phase préalable de dépollution-déconstruction),
- la finalisation des travaux du site B2-B2 à Carhaix-Kerampuilh,
- les études pour l'extension du centre fluvial d'Evran pour améliorer les conditions de travail et la performance énergétique du bâtiment,
- le lancement de l'opération de remise à niveau au centre de Chateaulin.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

10 803 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

7 647 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

16 857 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 080 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

En matière de gros entretien renouvellement, le volume des interventions reste constant. Sur le volet maintenance, une enveloppe de travaux de maintenance dédiée sera poursuivie suite au déploiement en territoire des agents de maintenance du patrimoine itinérants.

Enfin, 2024 devrait voir se concrétiser la vente des locaux du CESER, du GREF et des Voies navigables rue Armand Rébillon.

→ **Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins**

Cette action rassemble les dépenses de location ou d'achat de « gros » matériels, équipements et mobiliers. Le budget est majoritairement consacré au renouvellement d'équipements anciens et plus ponctuellement à l'équipement des nouveaux sites.

En 2024, la collectivité poursuit l'acquisition de mobilier afin de finaliser les implantations sur les différents sites, et plus particulièrement pour l'aménagement du Tribunal de Pontivy ainsi que le réaménagement de certains espaces sur le site de Patton. Les mobiliers supplémentaires sont acquis prioritairement en conformité avec les dispositions de la loi AGECE (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : reconditionnement, surcyclage, etc.). Le massicot de l'atelier de reprographie sera remplacé et une machine de découpe sera achetée pour la signalétique.

→ **Mettre à disposition un parc roulant moins émetteur de CO<sub>2</sub> et organiser les déplacements en transports collectifs**

La Région poursuit l'optimisation de son parc roulant avec un budget consacré pour l'essentiel à son renouvellement (principalement par des véhicules hybrides et électriques, ainsi que des vélos et scooters électriques) et à son entretien. Le parc roulant composé de 462 véhicules accompagne notamment l'implantation d'équipes territorialisées en place et les nouvelles. Pour 2024, il est à noter un budget plus conséquent d'abord, pour les vélos électriques (remplacement de vélos en fin de parcours, équipement en vélos « de secours » et fourniture de vélos cargos pour les Canaux comme aux 11 écluses à Hédé), ensuite, pour les scooters (poursuite du remplacement du parc par des modèles électriques), et enfin, pour les véhicules (remplacement de 62 véhicules avec des kilométrages élevés et/ou rencontrant des problèmes mécaniques récurrents, par des versions électriques ou hybrides pour 45 d'entre eux).

Les frais liés à l'entretien des véhicules pour certains vieillissants ainsi que les prix des carburants toujours fortement élevés conduisent à maintenir en 2024 le même niveau de crédits alloués sur ces postes qu'en 2023.

Pour ce qui concerne les déplacements professionnels dans leur ensemble, malgré la généralisation du recours au travail en distanciel, le niveau de déplacement reste important : un budget identique à celui de 2023 est demandé pour 2024.

→ **Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier**

Les dépenses d'impression et d'acquisition des équipements professionnels de l'imprimerie de la collectivité sont imputées sur cette action ainsi que les frais d'affranchissement. L'objectif est de limiter les coûts par une meilleure appréciation des quantités nécessaires aux actions de communication et diminuer ainsi la consommation de papier. La dématérialisation ayant permis de réduire les impressions, les équipements de reprographie ont été moins sollicités. Aussi, à la faveur du renouvellement des copieurs de l'atelier reprographie, la production est désormais concentrée sur deux appareils au lieu de trois, à savoir deux imprimantes couleur, l'imprimante exclusivement noir et blanc ayant été abandonnée. Il est également à noter la baisse de la consommation électrique à hauteur de 22% par rapport aux anciens copieurs (7 570 watts cumulés sur les deux imprimantes en production contre 9 760 watts cumulés sur trois imprimantes auparavant en production).

## Programme 907

# Systemes d'information

## \\ Raison d'être du programme

Le système d'information (SI) est un élément central de toute organisation et particulièrement à la Région Bretagne.

Le SI est basé sur différents composants organisés en 3 grandes catégories :

1. Le socle d'infrastructures (serveurs physiques et virtuels, cloud, outils de sauvegarde, de sécurité, de supervision, etc.)
2. Les logiciels applicatifs, les portails et plates-formes pour les usagers
3. Les outils matériels et logiciels collaboratifs du quotidien (PC, Smartphone, bureautique, etc.)

La performance et l'efficacité des agents de la Région dans la mise en œuvre des politiques publiques est très dépendante de la qualité du Système d'Information.

Le programme 907 finance les actions pour maintenir et faire évoluer le système d'information de la collectivité et participe à la transformation numérique de l'administration régionale, en cohérence le projet d'administration #TransBreizh.

Les derniers événements ont démontré que la sécurité du Système d'Information est fondamentale.

## \\ 2024 en actions

→ Mettre en œuvre le nouveau Schéma Directeur du Numérique (SDN) pour la période 2023-2027

Le SDN instaure des principes et des règles d'urbanisation du SI. Il vise à construire un système intégré, évolutif, sécurisé et performant, et une offre de services adaptée, à destination des agents de la Région et des usagers du service public. Il permet d'aligner et de coordonner le travail entre la DNSI et les Directions métiers dans le but d'éviter les problèmes de divergences techniques, d'interopérabilité, d'évolutions et de manque de visibilité sur les projets. Le SDN s'appuie sur la nouvelle organisation ainsi que la refonte des processus clés pour accompagner les métiers aux changements, sécuriser le SI, proposer des stratégies servicielles globales, de collaboration, de dématérialisation et améliorer la gouvernance et le pilotage des projets SI.

Le SDN décline la stratégie de ces feuilles de route en matière de systèmes d'information. Il vise à couvrir l'intégralité des périmètres opérationnels en matière de numérique.

Plusieurs sujets y sont ainsi abordés et traités tels que le plan de reprise d'activités, le développement des outils collaboratifs ou bien encore l'élargissement du schéma directeur de la dématérialisation.

→ Maintenir et exploiter les systèmes d'information

Le maintien et le développement de nos systèmes d'information mobilisent la part la plus importante des crédits de ce programme tant en investissement qu'en fonctionnement.

En investissement (AP), les inscriptions de crédits pour le périmètre de l'administration régionale totalisent 3.4 M€, dont 950 k€ dédiés au financement de matériels informatiques ; 1.1 M€ pour des équipements d'infrastructure et de téléphonie ; 1,4 M€ pour des prestations de maintenance évolutive et de développement logiciel.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

7 500 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

14 597 530 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 499 800 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

13 526 300 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

En fonctionnement (AE), les crédits indispensables au maintien en conditions opérationnelles et au développement du SI sont estimés à 7.4 M€. Il s'agit principalement de dépenses de prestations de services (3.3 M€) ; de maintenance corrective et d'abonnement à diverses solutions logicielles en mode SaaS (2.4 M€) ; de frais d'hébergement, de support pour l'infrastructure et de télécommunications (1.6 M€). Le modèle économique des contrats de mise à disposition de ressources informatiques s'appuie, chaque année davantage, sur des abonnements annuels entraînant ainsi un besoin plus important de crédits en autorisation d'engagement.

→ **Poursuivre le déploiement d'un réseau très haut débit et assurer une maintenance informatique réactive et facilitatrice dans les lycées publics des réseaux Education Nationale, agricole et maritime**

La Région propose une offre de services d'accès à internet pour apporter un meilleur service à ses établissements scolaires et permettre de centraliser leurs systèmes d'information. Une centaine de lycées publics bénéficient de ce service. Ils sont raccordés via un réseau de collecte régional s'appuyant sur le réseau ultra haut débit (RUHD) porté par Mégalis Bretagne. Il est proposé de poursuivre ce dispositif en 2024 pour un coût de fonctionnement annuel de 1,5 M€.

Le programme 907 intègre désormais les crédits concernant les lycées permettant de faire face aux dépenses de maintenance, matériels, abonnements et prestations, estimés à 500 k€ en investissement et 750 k€ en fonctionnement. Il finance également les équipements pour mettre à niveau et développer les réseaux informatiques, adapter le niveau de couverture Wifi des établissements scolaires. Ces investissements sont budgétisés à hauteur de 900 k€. Enfin, il couvre les dépenses d'abonnement aux solutions logicielles indispensables au fonctionnement des réseaux des lycées à hauteur de 800 k€.

→ **Accompagner les projets informatiques de l'administration en lien avec les priorités régionales**

Le programme 907 supporte les dépenses permettant l'adaptation de notre système d'information aux besoins des politiques régionales. Il finance les projets initiés par les différentes directions en cohérence avec la démarche de transformation numérique de la collectivité et du schéma directeur numérique (SDN). En termes de crédits, ces projets représentent une part importante du budget de ce programme, à hauteur de 3M€ en autorisation de programme (39%) et 4,5 M€ en autorisation d'engagement (30%).

Il convient de poursuivre la feuille de route du déploiement initié en 2023 des nouveaux outils collaboratifs commercialisés par Microsoft (M365) auprès de l'ensemble des agents et élus, et d'acculturer les équipes à ces nouvelles fonctionnalités. Ce travail est piloté par la direction à la transformation. La charge financière pour 2024 est évaluée 2 M€ en autorisation d'engagement dont 1.5 M€ de frais d'abonnement à la solution Microsoft.

De même, depuis la rentrée scolaire 2022, la tarification unique et sociale pour la restauration et l'hébergement est appliquée dans les lycées publics. Les établissements disposent désormais de fonctionnalités pour le traitement des dossiers des familles et d'une interface avec les outils de gestion et d'accès à la restauration. Des ajustements, estimés à 250 k€, sont à prévoir en autorisation d'engagement pour finaliser ce projet en 2024.

Enfin, au terme d'une procédure de dialogue compétitif, la Région a contractualisé fin 2023 un marché de 3,5 M€ HT avec la société Orange Business pour mettre en œuvre un outil de gestion de la relation usager (Customer Relationship Management -CRM). Celui-ci permettra d'industrialiser et de porter à grande échelle la gestion des interactions entre la Région et ses usagers dans un souci d'efficacité et de qualité des services rendus et d'amélioration du partage d'informations entre la Région et ses partenaires extérieurs. Les premières mises en service interviendront au premier semestre 2024 pour le domaine de la formation professionnelle, le déploiement pour les autres directions étant prévu fin 2024. Ce projet mobilise les crédits 2024 à hauteur de 1.44 M€ en autorisation de programme et 1.34 M€ en autorisation d'engagement.

D'autres projets seront également accompagnés en 2024, parmi lesquels on citera la refonte du SI pour la formation continue (760 k€), l'amélioration du SI Ressources Humaines (300 k€) ou encore le remplacement de l'outil de gestion du patrimoine utilisé par la direction de l'immobilier (720 k€).

Ces projets sont des leviers d'amélioration de la qualité de vie au travail, en visant à réduire les tâches répétitives et sans valeur ajoutée.

## Programme 908

# Ressources et expertises

## \\ Raison d'être du programme

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales. A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité. Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat. Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Il permet enfin de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne, de mettre en œuvre le plan de transformation numérique et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.

## \\ 2024 en actions

### → Transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux

La démarche de transformation de la Région Bretagne vise à identifier les enjeux et solutions pour rendre le fonctionnement de l'administration plus fluide et améliorer nos façons de travailler en collectif pour, et avec l'ensemble des usagers, afin de répondre aux enjeux de transitions écologiques et sociétales.

La préparation du BP 2024 s'inscrit dans un contexte de structuration de l'intervention de la direction de la transformation. En effet, après avoir été une délégation composée de volontaires, puis de 4 agents, et après les rattachements du Ti Lab, de la Com'interne et du Pôle Veille et Accès à l'Information, la direction de la transformation a été créée en septembre 2022, confirmant ainsi le niveau d'attente de la collectivité sur les enjeux d'innovation et de transformation de l'action publique.

Au-delà des missions permanentes de communication interne et de veille et documentation, au fur et à mesure de sa croissance, la direction s'est positionnée comme pilote ou accompagnante de démarches de transformation structurantes pour la collectivité, ce qui a fortement impacté son activité au cours de l'année 2022-2023 :

- Accompagnement des projets de directions (19 directions accompagnées et coordination de la démarche) et contribution à la gouvernance du projet d'administration
- Déploiement de la solution CRM qui sera utilisé dans toute la collectivité ;
- Déploiement de la suite M365 et plus spécifiquement de Teams ;
- Pilotage simultané de 15 projets issus du plan de relance pour le Ti Lab, à l'échelle régionale ;
- Conception et animation du forum des managers, en préfiguration d'une future stratégie d'accompagnement à la fonction managériale ;
- Préfiguration d'une fondation pour la Bretagne.

La contribution à ces démarches nécessite une forte implication des membres de la direction, ainsi que le recours à des prestataires, qui apportent une expertise et un regard extérieur nécessaires aux projets et qui amplifient la capacité d'intervention de la direction. Un des enjeux de la direction pour l'année à venir sera de poursuivre

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

2 333 900 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 527 900 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

ces projets de fonds, tout en regagnant une capacité à impulser des projets d'innovation publique, qui est un gage de pertinence et de qualité de son intervention.

La préparation du BP 2024 a été l'occasion de faire l'exercice de définition, au plus près, des besoins réels de la direction, par secteur d'activité. Ainsi, le budget présenté ici, sauf évolution majeure de l'activité de la direction, a vocation à être contenu à même hauteur pour les exercices 2025 et 2026. En 2024, à travers l'action de la Direction de la Transformation, la Région continuera de :

- **Structurer la relation à l'usager** : poursuite notamment du travail mené par l'équipe créée en 2022 sur le développement du CRM, avec en 2024, la première phase de déploiement de la solution et en parallèle l'élaboration d'une stratégie régionale de la relation usagers, ces deux démarches devant aboutir à une nouvelle structuration du pilotage de la relation usagers à l'échelle de la collectivité ;
- **Accompagner les directions** : après la concrétisation des projets de direction et du projet d'administration, la phase d'accompagnement à la mise en œuvre des feuilles de route des différentes directions et des chantiers transversaux, dans une perspective de développement des pratiques coopératives, va impliquer une forte mobilisation de l'équipe et de recourir à des prestations intellectuelles ;
- **Accompagner les transformations managériale, numérique et dans les pratiques** : objectif de structurer une capacité d'intervention autour de démarche comme la stratégie d'accompagnement à la fonction managériale, le développement des pratiques collaboratives numériques (en s'appuyant notamment sur Teams et la suite M365), la diffusion de pratiques innovantes (facilitation, design) au sein des services ;
- **Accompagner et piloter les projets qui visent à simplifier les procédures, en lien avec les suites du projet d'administration** : réduire les irritants, améliorer les modes de faire et la production des services régionaux (simplifier les procédures, améliorer les outils et conditions de travail, revoir les modes de fonctionnement) ;
- **Ti lab** : dans la perspective du projet Lab2024, asseoir le positionnement et l'intervention du Ti Lab au service de l'innovation publique régionale et, au-delà des projets accompagnés (Communauté Utilo, Portrea, Guide de l'accueil...), l'enjeu portera également la stabilisation des ressources humaines et financières du Lab. Deux pistes en cours d'exploration : la démarche Lab' des Transitions pour créer des coopérations inter-institutionnelles sur les transitions et un objectif meilleure visibilité et de passage à l'échelle d'actions du Lab lorsque c'est pertinent ;
- **Porter des projets innovations comme la Fondation Bretagne ou l'organisation interne de Korrigo Services.**

#### → Mettre à disposition des ressources documentaires

Le programme 908 rassemble les moyens nécessaires au fonctionnement du pôle veille et accès à l'information, ayant pour objet la diffusion d'informations ciblées sous la forme de revues de presse, d'alertes de veille thématiques, de ressources papier et numériques (journaux, revues, ouvrages, bases de données et ressources numériques). Les ressources documentaires offrent un socle de connaissances et d'expertises sur les compétences régionales, le fonctionnement des collectivités et les territoires, et sur le rayonnement de l'action du Conseil régional. Les perspectives pour 2024 sont de d'ajuster l'adéquation de l'offre aux besoins des agents usagers (en lien avec l'étude en cours sur les pratiques informationnelles des agents) et de poursuivre la programmation d'animation (conférences, ateliers, interventions collègues) au sein de la Ruche, dont l'expérimentation est plébiscitée par les agents...

#### → Piloter la politique d'achat en appliquant le nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables et créer une centrale d'achat régionale

Adopté en décembre 2022, le nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) s'applique à tous les achats de la Région et de ses mandataires, en qualité de pouvoir adjudicateur ou en qualité d'entité adjudicatrice, pour tous ses contrats (marchés publics et concessions), lesquels représentent en moyenne une dépense publique de 300 millions d'euros.

Les objectifs de cette politique d'achat renouvelée se traduisent par 3 chantiers transversaux :

- Garantir durablement la performance et l'innovation ;
- Accélérer les transitions écologiques et sociales ;
- Mobiliser les acteurs bretons.

Pour chacun de ces 3 chantiers, 4 objectifs sont identifiés et décrivent, avec précision, les moyens mis en œuvre et les bénéfices attendus, bénéfices mesurés à l'aide de 40 indicateurs d'évaluation (21 engagements chiffrés et 19 engagements de publication).

L'évaluation de l'atteinte des objectifs sera, quant à elle, réalisée grâce à l'Observatoire des données de l'achat public lancé en mai 2022 et qui sera actualisé à l'aune du nouveau SPASER, dès le début de l'année 2024.

Enfin, la Région a décidé, en lien avec les départements, de repenser la gouvernance des achats de denrées alimentaires en restauration collective par la création éventuelle d'une centrale d'achat afin d'optimiser encore l'approvisionnement de

qualité et de proximité en denrées alimentaires des lycées et collèges publics bretons. A cet égard, elle a mené tout au long de l'année 2023 les études de préfiguration y afférentes, avec les départements, les EPLE et le rectorat, études qui aboutissent aujourd'hui favorablement pour l'ensemble des parties prenantes.

Une centrale d'achat régionale sera donc créée, adossée à la collectivité régionale et organisée dans le cadre d'une convention constitutive corédigée avec les départements, en leur qualité de « Membres fondateurs ». L'activité de la centrale d'achat montera progressivement en charge à partir de 2024-2025 puis cette dernière se substituera intégralement aux 5 groupements de commandes départementaux ayant assumé jusque-là l'achat des denrées alimentaires au bénéfice des EPLE, en 2027.

#### → Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques

Le contrôle de gestion et l'évaluation des politiques régionales participent de la connaissance de l'action publique et d'une recherche d'efficacité rendue toujours plus délicate dans un contexte de tension budgétaire. Lors de la présentation du rapport d'activité et de développement durable, la présentation d'indicateurs de contexte, de moyens et de résultats s'inscrit dans la volonté d'éclairer la mise en œuvre des politiques régionales et d'en mesurer l'efficacité. L'année 2024 verra se poursuivre les projets de renforcement du pilotage global des ressources en lien avec les objectifs stratégiques de la collectivité afin de mieux quantifier et qualifier les services aux usagers sur l'ensemble des politiques publiques et mesurer l'efficacité des moyens mobilisés.

La Région renforce également sa connaissance et ses outils de suivi des organismes extérieurs dans lesquels elle détient une part de capital ou verse des subventions significatives.

Par ailleurs, l'engagement de la Région dans la mise en œuvre des transitions favorables au climat s'accompagne d'une démarche de budgétisation verte permettant de mieux intégrer les enjeux climatiques dans l'ensemble de son action.

Enfin, pour sécuriser ses dispositifs de maîtrise des risques, la Région développe les actions d'audit interne et externe, pour son propre compte ou pour le compte de l'Union Européenne et développe les lignes de contrôle interne permettant de garantir la fiabilité des processus métiers et d'exécution financière.

#### → Développer l'expertise juridique et financière

Le programme 908 vise à permettre la mobilisation de moyens d'expertise juridique et d'ingénierie financière complémentaires à ceux des services, dans un objectif d'optimisation des ressources de la collectivité et avec le souci de mutualisation de ses moyens.

Dans le cadre de ses interventions sur les marchés monétaires et financiers, la Région peut être amenée à solliciter des prestations de conseil juridique ou financier, pour des opérations courantes de gestion de dette, ou lors de l'actualisation de la documentation financière des programmes d'émissions de titres. Ce programme prévoit également la notation financière à court terme et long terme par une agence de notation, qui constitue, pour les investisseurs, un critère déterminant dans l'estimation de la capacité de la Région à remplir ses engagements.

Enfin, ce programme rassemble les crédits nécessaires à la défense des intérêts de la Région dans les actions précontentieuses et contentieuses. La Région assure directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un avocat) le suivi des dossiers en contentieux.

#### → Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

Ce programme budgétaire permet d'assurer l'enregistrement et la retranscription des débats du Conseil régional, du Conseil économique, social et environnemental régional et du Conseil culturel de Bretagne. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional.



## Programme 909

# Service de la dette

## \\ Raison d'être du programme

L'emprunt constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget. Le stock de dette, ainsi généré et remboursé sur plusieurs exercices, représente une dépense d'investissement. Les intérêts impactent quant à eux la section de fonctionnement. La sécurisation de cet encours et l'optimisation des conditions financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

## \\ 2024 en actions

### → Honorer les engagements contractés

Les inscriptions budgétaires, correspondant à l'annuité de dette à régler en 2024, constituent une dépense obligatoire pour la collectivité et sont détaillées par contrats et par catégories de risque dans l'état de la dette figurant en annexe au cadre budgétaire et comptable.

En 2024, le service de la dette devrait connaître une augmentation en investissement, compte tenu de la montée en puissance des remboursements in fine d'emprunts obligataires et malgré une évolution contenue de l'encours.

En fonctionnement, une très forte augmentation des frais financiers est également attendue, corollaire du contexte de taux très fortement orienté à la hausse depuis 2022 et malgré un encours majoritairement à taux fixe. A titre d'exemple, début 2022 l'Euribor 3 mois se situait en territoire négatif à environ -0,5% alors qu'il s'établit désormais à près de 4%. Concernant les taux longs, le taux de swaps 10 ans/Euribor 3M ne dépassait pas les 0,3% début 2022 alors qu'il s'élève fin 2023 à près de 3% ce qui se traduit par une augmentation des intérêts de dette estimée à environ 16 M€.

### → Obtenir les meilleures conditions financières

La Région a obtenu en 2023 une nouvelle enveloppe de 112 M€ auprès de la Banque des Territoires (BdT) pour le financement de ses rames TER. Elle négocie par ailleurs l'obtention d'une nouvelle convention avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour le financement de travaux dans les lycées dont la signature devrait intervenir au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Pour le reste du besoin de financement, les émissions obligataires, qui offrent depuis plusieurs années les frais financiers les plus faibles, devraient compléter les principales sources de financement sur l'exercice 2024.

L'optimisation des conditions financières est également recherchée sur les contrats de prêt existants dans le cadre de la gestion active de la dette. En fonction des opportunités du marché, la Région peut ainsi être amenée à rembourser définitivement certains emprunts pour se refinancer à des conditions plus compétitives, à négocier le réaménagement des conditions financières ou à mettre en place des opérations dérivées adossées à ces contrats. Les produits financiers liés à ces opérations figurent au titre des autres ressources dans le rapport de présentation des recettes pour 2024 et les dépenses sont imputées au titre des frais financiers.

En 2023, la Région a ainsi contractualisé cinq opérations de swap à taux variable à la fois sur les nouveaux financements mais également sur le stock existant pour un montant total de 80 M€.

### → Sécuriser l'encours

La sécurisation de l'encours est visée lors de la souscription de nouveaux contrats en diversifiant les instruments de financement et en veillant à limiter la dépendance financière de la Région et à stimuler la concurrence entre prêteurs afin d'optimiser les propositions financières.

## \\ Propositions budgétaires

→ De reporter les crédits de paiement composant la provision pour gestion de la dette et de la trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la décision modificative de juin

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

94 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

41 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Ainsi et malgré la consolidation de 50 M€ d'emprunts bancaires en 2022, la part de ce type de financement reste marginale et ne représente que 5% de l'encours.

La part des emprunts obligataires continue d'augmenter à 62% et constitue toujours le mode de financement dominant.

Sans nouvelle consolidation, la banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque des Territoires baissent légèrement à respectivement 24% et 8%.

Enfin, la sécurisation de l'encours passe également par une répartition équilibrée de l'exposition au risque de taux. Dans ce cadre, la stratégie de la Région consiste à contenir le compartiment à taux fixe ou à taux variable à 66% maximum. Pour autant et compte tenu du contexte exceptionnel de taux historiquement bas ces dernières années, il a été décidé en 2021 de déroger à ce principe et d'augmenter la part à taux fixe. A l'inverse, la très forte progression des taux depuis 2022 a conduit la Région à contracter ou swapper à taux variables l'intégralité de ses nouvelles consolidations de l'année.

Ainsi, le compartiment à taux fixe devrait diminuer et passer fin 2023 à 62% contre 72% fin 2022.

En 2024, la Région adaptera sa stratégie en fonction de l'évolution des conditions de taux et recourra, de la même manière qu'en 2022 et 2023, à des opérations de swaps de taux si nécessaire.

### → Optimiser la trésorerie

Les comptes des collectivités au Trésor Public doivent obligatoirement être excédentaires mais ces sommes ne peuvent être rémunérées. Dans ce cadre, la Région a historiquement cherché à détenir le plus faible niveau de trésorerie c'est à dire réaliser une gestion en « trésorerie zéro ». Pour autant, l'évolution du contexte économique avec des indices financiers à des niveaux extrêmement bas a conduit à minimiser sensiblement le gain généré par cette gestion. Le passage d'index en zone négative depuis fin 2014 s'est même traduit par un avantage financier pour la Région à émettre des Titres Négociables de Court Terme (ex billets de trésorerie) ou à maintenir certaines lignes de crédit dans son encours. Ces éléments ont donc conduit la Région à revoir ses pratiques en termes de gestion de la trésorerie, notamment en ne visant plus « la trésorerie zéro » comme objectif prioritaire mais en cherchant à mobiliser des liquidités à taux négatifs sur le court terme, celles-ci générant de fait des produits financiers.

Dans ce cadre, la Région a mis en place un programme de Titres Négociables de Court Terme (TNCT) en 2015 pour financer ses besoins infra annuels à moindre coût. Son plafond a été fixé à 350 M€. Les TNCT sont un accès direct aux marchés financiers sur des durées inférieures à 1 an. Leur fonctionnement est encadré par un Document de Présentation Financière (DPF) validé par la Banque de France et sécurisé par des lignes de disponibilité (« back up ») garantissant la solvabilité de la collectivité à chaque échéance.

La remontée des taux en territoire positif au cours de l'année 2022, a conduit la Région à cesser d'émettre au-delà de son réel besoin de financement, les émissions représentant désormais un coût et ne générant plus de produit.

Dans ce contexte de taux où chaque mobilisation de fond est dorénavant coûteuse, une gestion plus fine au plus près des réels besoins de financement est désormais recherchée. Elle ne permet cependant pas d'atteindre les résultats et les exigences d'une gestion en trésorerie zéro puisque la Région ne dispose plus des mêmes outils de gestion que par le passé, les emprunts revolving permettant de dégonfler les excédents, n'étant plus proposés par les établissements bancaires traditionnels.

A ce titre, au 31 décembre 2023, le volume de l'encours revolving de la Région s'établit à seulement 7 millions d'euros.

Actuellement, le programme de NEU CP n'est couvert qu'à hauteur de 200 M€ afin de diminuer les commissions acquittées sur les lignes de « back-up », le besoin de tirage n'étant pas estimé au-delà de ce montant.

En 2024 et dans la prévision de besoins croissants, il est prévu d'aligner l'autorisation de lignes de trésorerie sur le plafond du programme même s'il est peu probable que les tirages et les contractualisations atteignent ce niveau.

Au BP 2024 et de la même manière qu'en 2023, aucun crédit n'a été inscrit en produit financier au titre des émissions de NEU CP. A l'inverse, 350 000 € d'intérêts de lignes de trésorerie ou de frais de NEU CP ont été prévus en dépense de fonctionnement.

## Mouvements financiers divers

### \\ Raison d'être du programme

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens. Il supporte également des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire résultant de la mise en œuvre de l'instruction comptable M57 contribuant à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité ainsi que des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires. Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

### \\ 2024 en actions

#### → Permettre l'exécution des crédits divers non ventilables

Les crédits inscrits permettent notamment d'enregistrer les admissions en non-valeur, les extinctions de créances et les dotations aux provisions. Le programme « mouvements financiers divers » pourvoit au règlement des intérêts moratoires prévus par le code des marchés publics lorsque les dépenses sur marchés ne sont pas payées dans les délais réglementaires. Le délai légal de paiement de 30 jours est partagé entre l'ordonnateur (20 jours) et le comptable public (10 jours). Certains dépassements de délais sont imputables aux services de la Paierie Régionale et une part des intérêts moratoires versés peut être réclamée à la Direction Générale des Finances Publiques. Il vous est proposé d'inscrire une enveloppe de crédits de paiement de 9 152 852 € en section de fonctionnement, dont 7 000 000 € au titre des provisions, et de 150 000 € en section d'investissement.

#### → Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

La loi de 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a organisé le transfert des départements aux régions du transport routier interurbain de voyageurs ainsi que du transport scolaire. Des commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées (CLEC) ont permis de fixer le montant des attributions de compensation pérenne et non actualisable que la Région doit verser aux départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan dans le cadre de ce transfert. Ces montants, de respectivement de 21 072 816€ et 3 435 661€, ont été fixés par arrêtés préfectoraux au regard de l'évaluation définitive des charges transférées lors des dernières CLEC (de fin 2017). Ainsi il est nécessaire d'inscrire au titre de ces dépenses obligatoires une enveloppe de crédits de paiement de 24 508 748 euros pour 2024 en section de fonctionnement.

#### → Contribution au fonds de solidarité régional

La loi de finances pour 2022 a institué un nouveau fonds de solidarité régional (FSR) dont le montant est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale (IFER, cartes grises), de la fiscalité transférée (fraction de TVA) et des concours financiers de l'Etat (DCRTP). Toutes les régions métropolitaines sont désormais contributrices à ce fonds destiné aux régions d'outre-mer. Le montant du fonds de péréquation est majoré en 2024 de 1,5% de la dynamique de TVA constatée en 2023. Pour avoir la capacité d'honorer la contribution de la Région au fonds de solidarité régional, il est proposé d'inscrire 2 000 000 €.

#### → Reversement obligatoire de fiscalité

La fraction de TVA ex- CVAE est versée aux Régions sur la base des prévisions de l'Etat. Si l'évolution réelle est inférieure à cette prévision La Région doit reverser le trop-perçu. A la date de rédaction de ce rapport la dynamique de TVA constatée est inférieure aux prévisions, il convient donc de prévoir une dépense estimée à 3 000 000 € afin d'avoir la capacité de rembourser en 2024 le trop-perçu. A la demande des Régions, la loi de

### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

10 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

10 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

38 661 600 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

finances pour 2024 prévoit une disposition pour mettre fin à cette anomalie à compter de 2026 et aligner les modalités de perception de la fraction de TVA ex-CVAE sur celle de la TVA -ex-DGF perçue au réel.

→ **Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances**

○ **Les dotations aux amortissements**

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont amorties en fonction des durées d'amortissement par catégorie de biens qui ont été définies par notre assemblée. Les dispositions de l'instruction M57 conduisent à augmenter très nettement les prévisions de dotations aux amortissements. A cet égard, pour 2024 un crédit prévisionnel de 547 700 000 € est inscrit en recettes et en dépenses (mouvements d'ordre budgétaire).

○ **La reprise des subventions transférables au résultat**

Parallèlement à l'inscription des dotations aux amortissements, les subventions d'investissement reçues par la Région pour financer des biens amortissables, sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles sont destinées à financer, atténuant ainsi la charge de l'amortissement. La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (D.R.E.S.), qui finance l'ensemble des constructions et équipements scolaires, est reprise globalement l'année suivant son versement (N+1) pour un montant égal à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires réalisés en N. En conséquence, pour 2024, le montant des subventions d'équipement perçues à transférer au compte de résultat est de 158 150 000 € dont 50 000 000 € concernant la D.R.E.S (mouvements d'ordre budgétaire).

○ **La neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées**

Une procédure facultative de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées est prévue par l'instruction M57. Elle permet à la collectivité de déterminer librement son niveau d'épargne, et d'éviter que la généralisation du champ de l'amortissement, par le prélèvement mécanique de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui en résulte, ne conduise à un déséquilibre du budget. La Région doit décider chaque année de l'option retenue au moment du vote du budget. Cette possibilité a été mise en œuvre pour la première fois lors du Budget supplémentaire 2020. Pour 2024, compte tenu de la montée en charge des dotations aux amortissements, il est nécessaire de procéder à leur neutralisation pour un montant de 195 143 300 €.

→ **Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région**

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit l'enregistrement par mouvements d'ordre budgétaire des modifications affectant la situation juridique et comptable de l'actif de la Région. Ainsi, pour permettre la comptabilisation des avances versées sur travaux à des tiers, notamment aux mandataires de la collectivité, dès qu'elles sont justifiées, il est nécessaire d'inscrire, en recettes et en dépenses au chapitre 925, un crédit d'un montant de 120 000 000 €.

Les mouvements d'ordre à inscrire sont récapitulés dans le tableau suivant :

Nature de l'opération	Dépenses		Montant	Recettes	
	Chapitre	Article		Chapitre	Article
Amortissement des immobilisations	946	68	547 700 000 €	926	28
Reprise des subventions	926	139	158 150 000 €	946	777
Avances sur travaux versées à des tiers	925	2317	120 000 000 €	925	238
Neutralisation des dotations aux amortissements	926	198	195 143 300 €	946	7768

→ **Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues**

Des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de « dépenses imprévues » peuvent être votées pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section. Dans ce cas, l'assemblée plénière ou la commission permanente, si elle a reçu délégation, peut affecter ces AP et AE et répondre à une situation d'urgence si des modalités d'un programme existant ne permettaient pas d'intervenir. Aussi, je vous propose d'ouvrir une autorisation de programme et une autorisation d'engagement de 10 000 000 €, chacune au titre des dépenses imprévues.







RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | X [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh) | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

---